

## AVIS DE VIGILANCE – PETIT COLÉOPTÈRE DE LA RUCHE (PCR) ET VARROA DESTRUCTOR

Mardi 17 mai 2022

### Premier cas de PCR confirmé en Montérégie en 2022

- Un cas de PCR a été confirmé par le Laboratoire d'entomologie du MAPAQ le 11 mai dernier:
  - Dans un rucher d'un apiculteur de la **MRC du Haut-Saint-Laurent** en Montérégie.
  - Deux insectes adultes ont été trouvés dans deux ruches.
  - Le rucher a été inspecté à la suite d'une demande d'inspection par l'apiculteur.
  - Le rucher est situé près des frontières américaines, suggérant une probable incursion naturelle. Il s'agit du premier cas de PCR détecté cette année.
- Le MAPAQ met en œuvre la surveillance nécessaire pour réduire les risques que les PCR se disséminent dans les autres ruchers du secteur.
- Les apiculteurs ayant déclaré avoir des ruchers à proximité du rucher infesté seront informés individuellement de la situation ainsi que des mesures de surveillance à mettre en place.
- Le MAPAQ a communiqué à l'apiculteur concerné les mesures de confinement et de contrôle à mettre en place.
- Cette année, toutes les MRC où des cas de PCR ont été confirmés en 2020 et en 2021 ainsi que les MRC le long des frontières avec les États-Unis feront l'objet d'une surveillance active aléatoire du PCR par le MAPAQ. Pour plus d'information, consultez le [site web du MAPAQ](#).

De nouvelles informations sur l'évolution de la situation vous seront communiquées au besoin.

Des informations détaillées sur le PCR et les mesures de biosécurité recommandées sont disponibles au [www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille) (sous la rubrique « petit coléoptère de la ruche »).

L'infestation par le petit coléoptère de la ruche est à déclaration obligatoire au Québec.

Toute suspicion relative à sa présence dans un rucher québécois doit **obligatoirement** être déclarée au MAPAQ.

1 844 ANIMAUX ou [abeille@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:abeille@mapaq.gouv.qc.ca)

### Varroa destructor en ce printemps 2022

Nous réalisons actuellement des enquêtes téléphoniques auprès de plusieurs apiculteurs afin d'éclaircir la situation sur les mortalités hivernales anormalement élevées rapportées ce printemps. Également, les activités d'inspections apicoles ont récemment débuté sur le terrain. Cela nous permet de constater des niveaux d'infestation par le varroa très variables d'un apiculteur à l'autre. Dans plusieurs cas, des interventions sont nécessaires afin de bien contrôler les populations de l'acarien.

Nous en profitons donc pour vous rappeler l'importance d'effectuer un dépistage du varroa ce printemps afin de connaître la situation dans votre cheptel et de déterminer si des interventions de contrôle sont nécessaires. Si des traitements doivent être appliqués, il est important d'en vérifier l'efficacité en effectuant des dépistages de varroa après les traitements.

Les traitements à l'aide d'Apivar® (amitrazé) semblent bien fonctionner ce printemps, mais nous vous recommandons de demeurer vigilants à la suite de son utilisation et d'utiliser une méthode alternative utilisant un autre ingrédient actif (acide oxalique, acide formique, thymol...) si vous constatez des niveaux élevés de varroa résiduels après les traitements. Rappelons que les traitements ne sont jamais efficaces à 100 % alors même un produit d'une excellente efficacité peut sembler moins efficace si les niveaux prétraitement étaient très élevés.

Des informations détaillées sur le dépistage et le contrôle du varroa (dont le calendrier de contrôle de la varroase ainsi que les seuils d'intervention recommandés) sont disponibles au [www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille) sous la rubrique « Varroase ».

### **Enquête mortalité hivernale 2021-2022**

Nous profitons de cet envoi pour vous informer que le sondage sur les mortalités hivernales a été envoyé par courriel ce matin à tous les apiculteurs et apicultrices enregistrés du Québec. Si vous n'avez pas reçu le courriel, vérifiez vos courriels indésirables. Le courriel devrait apparaître comme suit :

Expéditeur : MAPAQ «abeille» ou [noreply@limesurvey.org](mailto:noreply@limesurvey.org)

Objet : Invitation à participer à un questionnaire

Il s'agit d'un sondage électronique (en ligne) qui prendra environ dix minutes à compléter. Bien que votre participation soit volontaire, vous êtes invités à le compléter en grand nombre afin que les résultats reflètent bien la situation de notre province. Des résultats préliminaires de cette enquête seront publiés et disponibles dès la fin juin.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 1 844 ANIMAUX ou par courriel: [abeille@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:abeille@mapaq.gouv.qc.ca).